

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-  
OUZOUEUR LE MARCHÉ**

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de BLOIS  
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'an deux mil vingt deux et le 1<sup>er</sup> juillet avril à dix sept heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 24 juin 2022  
Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Jean-Paul BEDIU, Gérard GOUDEAU*

*Absent excusé Christian ROUBALAY ayant donné pouvoir à Philippe POITOU*

*Absents excusés : Franck POINTEAU, Christine VEUILLE*

**Délibération 3**

**OBJET : Autorisation visio conférence analyse des offres renouvellement prestations de services**

Monsieur le Président informe le Conseil que suite au dépôt des offres relatives au contrat de renouvellement de la prestation de services, qu'il conviendra de procéder à l'analyse des propositions faites.

Compte tenu des délais dans lesquels cette analyse devra être faite puisque le contrat actuellement en cours prendra fin le 31 août 2022 et qu'un nouveau prestataire devra être désigné pour une prise effective de fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, une réunion du Conseil est prévue début août 2022. Afin de tenir compte de la période estivale et permettre à tous les membres du Conseil d'être présents à cette réunion, il est proposé, pour ceux ou celles qui seraient absents du secteur du SIAEP, d'assister à cette réunion via une visio conférence.

Le conseil, après avoir entendu le Président, accepte à l'unanimité une réunion par visio conférence aux fins d'analyse des offres.

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 6 juillet 2022

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

13 JUL. 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,  
Bernard ESPUGNA

